

## MISSION DE BASE

### 1 - AVANT PROJET SOMMAIRE (APS) :

#### Objet :

Proposer les solutions structurelles pouvant être envisagées. En préciser la composition générale en plan et en volume.

#### Prestation :

##### Étude de faisabilité :

- principes constructifs et ordre de grandeur de leur dimensionnement,
- vérification de la compatibilité avec les contraintes, les règlements, le site, l'usage, le sol ou les supports,
- durabilité intentionnelle.

#### Documents fournis :

Les documents sont fournis à l'architecte sous forme de notes et de croquis pour lui permettre l'établissement de ses documents graphiques.

### 2 - AVANT PROJET DEFINITIF (APD)

#### Objet :

Définir les principes constructifs et de structures, ainsi que les matériaux, respectant les critères réglementaires et normatifs.

#### Prestation :

##### Étude technique définissant :

- principe du système constructif (contreventements, appuis, portées..),
- dimensionnement indicatif des structures porteuses,
- principes de composition des parois (façades, planchers, toitures, etc.),
- caractéristiques des matériaux à utiliser (mécaniques, essences, traitement..).

#### Documents fournis :

Documents graphiques : principes de structures - coupes types.

### 3 - ÉTUDES PROJET (PRO ou DCE)

#### Objet :

- Permettre à l'entreprise de chiffrer le projet sans faire d'étude de structure,
- Permettre de réaliser les plans EXE sans remettre en question l'avant-projet et les prestations prévues aux autres lots.

#### Prestation :

- Plans de principe de structure avec cotes principales. Définition de tous les principes de fonctionnement de la structure (exemple : poteaux BA encastres en pied, ..). Dimensionnement de tous les éléments principaux (y compris éléments participant à la stabilité du bâtiment),
- Définition d'une solution des principes d'assemblage de la structure primaire (y compris éléments participant à la stabilité du bâtiment).

*Rq : Cette définition ne passe pas obligatoirement par le dessin de détail. La note de calcul d'assemblage n'est pas exigible au titre de la mission PRO.*

#### Documents fournis :

- Note d'hypothèses, descentes de charge y compris efforts sismiques.
- Vues en plan et coupe issue des coupes architecte, et détails principaux.

### 4 - ASSISTANCE POUR LA PASSATION DES CONTRATS DE TRAVAUX (ACT)

#### Objet :

Assister l'architecte dans la consultation des entreprises de structure bois et dans l'analyse de leurs offres.

#### Prestation :

##### Mission d'assistance :

- proposition des critères de sélection et de qualification,
- consultation des entreprises : vérifications des pièces spécifiques du DCE (Dossier de consultation des entreprises), normalement celles du projet,
- analyse de la qualification des entreprises candidates,
- validation de la concordance des offres avec le projet,
- détermination de la pertinence des variantes éventuelles et de leur compatibilité avec les exigences du projet de base.

#### Assistance :

En finalité, assistance à l'architecte pour l'analyse des offres reçues et de l'offre définitive de l'entreprise pressentie.

### 5 - VISA DES ETUDES D'EXECUTION (VISA)

#### Objet :

S'assurer que les documents établis par l'entrepreneur respectent les dispositions du projet établi par la maîtrise d'œuvre. L'examen de la conformité au projet comporte la détection des anomalies normalement décelables par un homme de l'art. Il ne comprend ni le contrôle ni la vérification intégrale des documents établis par les entreprises. La délivrance du visa ne dégage pas l'entreprise de sa propre responsabilité.

#### Prestation :

Examen de la conformité des plans d'exécution de la structure bois. Examen et approbation des matériaux. Examen de quelques détails clé.

#### Documents fournis :

- Visa par le bureau d'études des documents d'exécution de l'entreprise,
- Établissement d'un état récapitulatif d'approbation ou d'observation de tous les documents d'exécution.

## 6 - DIRECTION DE L'EXECUTION DES TRAVAUX (DET)

### Objet :

La direction de l'exécution des travaux est assurée par l'architecte ou par le responsable de la conduite des travaux. Cette mission ne peut être confondue avec l'assistance apportée par l'ingénierie bois sur des points particuliers à définir ou lors de visites ponctuelles.

### Prestation :

- Participation aux réunions de préparation de travaux de structures bois,
- Visites d'atelier et de chantier aux phases importantes de la fabrication et de la mise en œuvre,
- Vérification par sondages du respect des plans d'exécution et de l'application des normes et règles de l'art.

### Documents fournis :

La prestation est formalisée par comptes rendus ou notes d'assistance.

## 7 - ASSISTANCE AUX OPERATIONS DE RECEPTION (AOR)

### Objet :

Assistance de l'architecte ou du responsable de la conduite des travaux pour la réception des ouvrages relevant de l'ingénierie bois.

### Prestation :

Vérification de l'exécution des corrections demandées aux comptes rendus de la phase DET, et reprise des remarques et observations formulées dans le cas contraire.  
Proposition de la liste des réserves éventuelles et de leur levée.  
Examen des désordres signalés pendant la période de garantie de parfait achèvement.

### Documents fournis :

La prestation est formalisée par compte-rendu.